

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2018 à 20h30  
Salle des fêtes de Nods

L'an 2018, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 10 janvier 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERTIN François, BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COLISSON Jérôme qui donne procuration à Romain PHILIPPE, COLLIN Béatrice, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, DROZ Christophe, HUMBERT Alain, LARDIER Martine, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, ROULLOT Aurélie, SANCEY RICHARD Michel, VIENNET Nicole, VIENNET Valérie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant : remboursement d'une caution, remboursement de Groupama, achat d'une épareuse.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

**1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.**

Le compte rendu du conseil municipal du 14/12/2017 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Présentation de l'aménagement et des services au sein de la MSAP par le groupe de pilotage.**

Le groupe de travail sur la MSAP (Pierre-François BERNARD, Marie ARBELET KAUFFMANN, Annick GIRARD, Arnaud JOURNOT, Emmanuel GIRET, Alexandra DREZET) fait le point du dossier concernant la montée en puissance de celle-ci. Une présentation est faite sur l'implantation des MSAP dans le Doubs, quel est leur but, le pourquoi de leur implantation en milieu rural et à quels besoins cela correspond : accompagnement des personnes dans les démarches administratives et dans l'accès aux différents services publics. Ces MSAP devront être également synonyme de lien social avec la population.

En ce qui concerne plus précisément la commune, la MSAP ouvrira dans les locaux actuels de la mairie à compter du 01/02. Elle sera ouverte pendant 24 heures et avec des plages horaires différentes. Les partenaires actuels sont : Etat (Préfecture), la CAF, la MSA, Pole Emploi, la Mission locale du Haut Doubs et dans une moindre mesure la CPAM. Ces partenaires se sont engagés à fournir aux agents d'accueil une formation continue (déjà en cours) afin de faire vivre cette MSAP.

Pour la future MSAP, les actions à mener sont dans le domaine de la sécurité d'accès aux locaux, de l'informatisation du bâtiment et des équipements divers.

En ce qui concerne la micro crèche, qui sera gérée par l'Association familles Rurales, les besoins (ameublement, matériels divers ...) sont à l'étude de manière plus précise sous le pilotage d'AFR. Le mode de gestion est également à l'étude (PAJE, PSU) ainsi que les critères d'admission et les horaires d'ouverture.

**3/ MSAP : assurance dommages ouvrages.**

Dans le cadre des travaux pour la construction de la MSAP, il a été décidé de lancer une consultation pour le marché d'assurance dommages/ouvrages.

Après étude des offres reçues (2) par le cabinet EBO Consult, le maire propose au conseil de retenir l'offre du cabinet d'assurances GROUPAMA pour un montant de 10 033.14 € TTC.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**4/ Finances.**

**A/ Remboursement GROUPAMA.**

Suite aux dégâts des eaux survenus au bâtiment du 11 grande rue à Rantechaux en 2017, le maire propose au conseil d'accepter le solde du remboursement de la part de GROUPAMA soit 911.69 € (montant total remboursé = 5799 € sur un total de 7104 € TTC).

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

